

Questionnaire de l'APVF Matériel de ventilation

Méthodologie

- Questionnaire flash envoyé aux villes adhérentes du 1^{er} septembre au 21 septembre
- Objectif : avoir un état des lieux rapide sur la problématique de la ventilation dans les écoles
- Nombre de communes répondantes : 228
- Profil des communes répondantes
 - Villes de 2 400 à 26 000 habitants
 - Diversité géographique des villes testées (Métropole et Outre-mer)
 - Bourg-centre et communes périphériques
 - Nombre d'établissements scolaires par commune
 - Moyenne de 4 établissements, publics ou privés
 - Pour une moyenne de 30 classes et 670 élèves scolarisés

Principaux enseignements de l'enquête

Dans l'écrasante majorité des communes interrogées (94%), les exécutifs des petites villes ont entendu parler des capteurs de dioxyde de carbone.

Ce n'est pas pour autant qu'une communication ciblée sur ce sujet a été lancée auprès des équipes éducatives et territoriales (78%).

Les réponses qualitatives des communes nous éclairent sur les raisons de cette communication limitée. Certaines villes considèrent que ces capteurs constituent des « gadgets », et écartent l'idée de s'équiper.

Pour une majorité de communes, cet investissement est projeté, mais dans un nombre limité de classes. **Seuls 33% des répondants comptent installer des capteurs de dioxyde de carbone dans chaque classe, mais l'investissement, par son coût est souvent reporté à 2022.**

Les capteurs n'ont été déployés, ou ne seront déployés à l'issue du 1^{er} trimestre scolaire, que dans 13% des communes. Le principal obstacle à l'acquisition de capteurs semble être financier.

83% des communes répondantes demandent un soutien de l'Etat à hauteur de 50% pour accompagner cet investissement. Les répondants manifestent la crainte d'une obligation de se doter de ce type de matériels sans soutien de l'Etat.

Il apparaît que les communes souhaitent s'équiper de capteurs de dioxyde de carbone, mais retardent leur investissement pour mieux en apprécier l'impact financier, et que cet investissement ne serait pas destiné à équiper l'ensemble des classes.

Différentes raisons motivent les collectivités à se doter de ce type d'équipement :

Certaines considèrent qu'il s'agit d'un **outil de contrôle systématique de la qualité de l'air**, à déployer à la fois dans le cadre scolaire et périscolaire.

Pour d'autres, il s'agit d'un **outil de contrôle spécifique à certains lieux clos accueillant un public nombreux** (dortoirs, cantines).

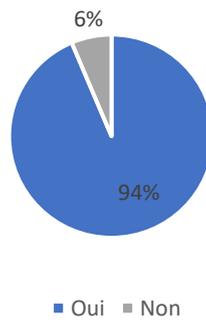
Il s'agit enfin d'un **outil pédagogique** pour rappeler à tous la nécessité d'aérer. Dans ce cadre, la **l'utilisation de capteurs mobiles** semble être à privilégier, ce qui a pour autre avantage de limiter le coût pour les finances locales.

Dans tous les cas, **cet investissement est complémentaire de la généralisation de bonnes pratiques** : une aération manuelle régulière des salles, voire dans certaines communes une aération à double flux d'air. **20% des communes comptent par ailleurs se doter de purificateurs d'air.**

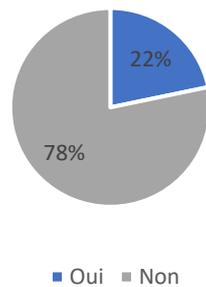
ANNEXES – Graphiques et témoignages

Résultats quantitatifs du questionnaire

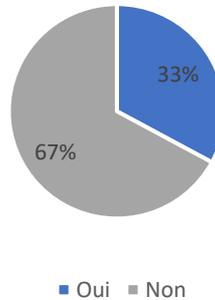
Avez-vous déjà entendu parler des capteurs de dioxyde de carbone ?



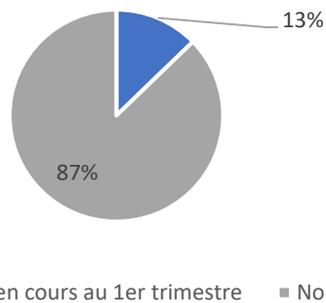
Votre commune a-t-elle sensibilisé spécifiquement les équipes éducatives et territoriales sur le sujet des capteurs de dioxyde de carbone ?



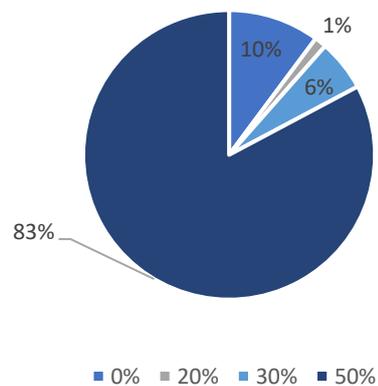
Envisagez-vous de déployer dans toutes les classes et locaux partagés des équipements de capteurs de dioxyde de carbone ?



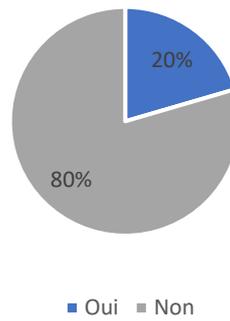
Avez-vous déjà déployé des capteurs de dioxyde de carbone ?



Avez-vous besoin d'une aide financière de l'Etat pour déployer ces capteurs de dioxyde de carbone ? Si oui, de quel ordre de grandeur ?



**Envisagez-vous de déployer des
purificateurs d'air dans votre
commune ?**



Témoignages

- « Chaque local scolaire (salles de classe, dortoirs, salles de restauration) a été équipé de capteurs de CO2 au printemps 2021, sur le budget 2021. 27 capteurs de CO2 ont été installés pour un coût total de 3 134,70 euros (coût unitaire : 116,70 euros TTC) » - Commune de 5000 habitants en Gironde
- « Le sujet est actuellement étudié, mais il n'est pas forcément envisagé d'équiper chaque classe dans un premier temps, tout du moins, au regard du coût d'un équipement suffisamment sérieux et fiable (nous sommes sur une base de 250€/appareil) : il serait peut-être envisagé d'acquérir quelques appareils pour permettre d'assurer une mesure de référence dans chaque classe, à tour de rôle, afin de mieux appréhender sur cette base la bonne fréquence et la bonne durée d'aération pour un renouvellement d'air adapté. Le budget 2022 permettra alors peut-être d'envisager d'équiper l'ensemble des classes selon arbitrage. » - Commune de 7000 habitants dans la Marne
- Au sujet de l'investissement dans des capteurs : « oui et non »
« Oui et non. Oui si cela devient obligatoire mais sans aide financière cela sera compliqué Non, car sortir du chapeau cette mesure une semaine avant la rentrée c'est une fois de plus se moquer du monde !
Déjà l'an dernier les aménagements pour les créations de points d'eau et autres dépenses en lien avec la crise sanitaire n'ont pas été retenues par la Préfecture au titre de la DETR, alors je ne vais pas me précipiter cette fois-ci ; à l'Etat d'assumer ses annonces et décisions. » - Commune de 6000 habitants de Seine-Maritime
- « Etant une commune située en zone tropicale et compte tenu de la configuration des écoles, l'aération peut se faire toute l'année sans problème majeur. Si toutefois il nous était fait obligation de les installer, nous solliciterions une aide de l'Etat en raison du nombre important de classes à équiper. » - Commune de 17000 habitants en Martinique